



RéCapiTuLons

COMITE TECHNIQUE LOCAL
du 2 mars 2017 reconvoqué le 10 mars 2017

DSFIPE/TAF

Mars 2017

Déclaration Liminaire des élu(e)s CGT au CTL DSFIPE/TAF du 2 mars 2017

« Monsieur le Président,

Les sujets à l'ordre du jour de ce CTL s'inscrivent dans la droite ligne des aspirations gouvernementales : réduction progressive des budgets et instauration unilatérale de nouvelles règles de dialogue social.

Alors que les discussions au niveau ministériel sur le dialogue social et le statut de l'élu-e sont encore en cours, il est inadmissible que le Directeur général impose des changements radicaux dès le 1er janvier 2017, balayant d'un revers de main et en cours de mandat, les modalités de fonctionnement de toutes les instances représentatives.

Avec un taux de participation de 86,20% lors des dernières élections professionnelles, les personnels ont démontré leur attachement au rôle important et au sérieux des représentants syndicaux dans toutes les instances. S'attaquer au mandat des élu-es, c'est remettre en cause le vote des agents, en réduisant les moyens de leurs représentants à les défendre et à faire respecter leurs droits.

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentant-es et élu-es des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel le nouveau règlement intérieur présenté à ce CTL qui va à l'encontre de l'intérêt des agents et demande le retrait de ce point de l'ordre du jour.

Quant au volet budgétaire, on devrait pouvoir se féliciter d'une Direction Centrale soucieuse du premier sous dépensé contrairement à certaines personnalités politiques. Cependant, celle-ci montre qu'à défaut d'une gestion efficiente à moyen ou long terme, l'accent est mis sur des économies discutables de fond de tiroirs. Ces « économies » ont pour répercussion directe de rendre notre modernisation atone et paupérise nos moyens d'assurer un service public de qualité, digne du 21^{ème} siècle ».



Points principaux abordés :

- **Budget : compte-rendu de l'exécution 2016 et prévisions 2017** (pour information)

Budget au 31/12/2016 :

➤ UO DSFIPE : 1 453 928 € avec une consommation d'AE* de 87,08 %

➤ UO Étranger : 1.375.721 € dont 136.088 € pour les attachés fiscaux avec une consommation d'AE* de 87,29 %

(* autorisations d'engagement)

Dans le cadre du programme immobilier 2017, les opérations suivantes ont été retenues :

- ➔ Travaux pour le transfert du service des Pensions cristallisées dans le bâtiment de la DSFIPE pour 75 000 €
- ➔ Travaux de peinture de façade et installation de ventilo-convecteurs à la TAF d'Alger pour 18.675 €

La rénovation de l'ascenseur et du monte-charge devrait être effectuée respectivement en septembre et en mai mais il faut employer le conditionnel car cela fait plusieurs années que la réparation de l'ascenseur se fait attendre !

Le financement des travaux a enfin été validé par le bureau SPIB-2C mais cela ne concerne que l'installation et pas le désamiantage.

Par ailleurs, la direction a précisé que le budget était contraint car la DGFIP n'est pas une mission prioritaire contrairement à la police ou l'éducation nationale.

- **Formation professionnelle : bilan 2016 et plan de formation 2017** (pour avis)

139 agents de la DSFIPE et des TAF ont bénéficié d'au moins une formation en 2016, soit 46,8% des agents.

Il est à noter que les journées d'étude des agents B et C de la DSFIPE ne sont pas

intégrées dans les statistiques de la formation.

85 e-formations ont été suivies par des agents de la DSFIPE.

Un module de comptabilité est actuellement en phase de test à la DSFIPE.

La CGT s'est abstenue lors de ce vote comme l'ensemble des organisations syndicales, car une e-formation ne peut pas remplacer une formation présentielle ! Or, le plan local de formation comporte trop de e-formation au détriment du contact humain qu'apporte un formateur.

- **Règlement intérieur : évolution des modalités de fonctionnement des CTL suite à lettre du directeur général du 30/12/16** (pour avis)

Le Directeur Général, de façon unilatérale, a décidé de diminuer de moitié les temps de préparation des représentant-es des personnels siégeant dans les différentes instances (CT et CAPN) à compter du 1^{er} janvier 2017.

En effet, ce temps de préparation accordé par l'Administration permet aux élu-s de préparer les réunions (lecture, analyse et exploitation des documents de travail) puis d'en faire un compte rendu aux agents. C'est pourquoi les 3 OS départementales ont voté contre ce nouveau règlement qui sera soumis une seconde fois en CTL

comme le prévoient les textes. Cependant, l'Administration ne comptant pas modifier le texte qui est uniforme au plan national, il

s'imposera donc à nous dès les prochaines réunions.

Par ce dispositif, la DG remet en cause les droits à la défense de tous les agents à travers ceux de leurs représentant-es

Ce nouveau règlement limite le rôle des représentant-es du personnel et de ce fait, la voix des agents en réduisant les moyens

de fonctionnement. Le problème est encore plus aigu pour les CAP-L, les CHS-CT.

En raison du vote CONTRE unanime des organisations syndicales, un nouveau CTL a bien été convoqué par l'administration le 10 mars 2017.

Bien entendu, la CGT n'a pas changé d'avis et a de nouveau voté contre cette modification du règlement intérieur !

• **Questions diverses**

➔ **Mouvements locaux** : il s'agit de la continuité du mouvement local de 2016 qui ne pouvait prendre effet sur cette gestion du fait des contraintes liées aux services dans lesquels sont affectés les deux agents.

Ainsi, au 1^{er} avril 2017 seront affectés un cadre B au Service des Retraites de l'État et un cadre C au Service Dépense Déconcentrée.

➔ **Organisation du CGRE** : Au vu des autres structures de la DGFIP, le CGR semble sous encadré, comparé aux autres CGR et/ou aux services de même taille. Compte tenu de la charge de travail en augmentation, un IDIV en supplément de l'actuel (et de la maison) sera affecté au plus tard au 1^{er} septembre 2017 afin de conforter le pilotage et le soutien des services pensions (CGR et pensions cristallisées).

Quid du chef de division actuel ?
Quid des missions des actuels responsables de service ?
Quid des adjoints de ces services ?

➔ **Valorisation des adjoint(e)s** : L'attribution d'une NBI aussi minime que symbolique soit elle à l'ensemble des adjoint(e)s de service a été refusée. La nouvelle proposition lors de ce CTL

d'attribution d'une bonification horaire (attribution d'une demie journée mensuelle par exemple) dont la durée aurait été déterminée par la Direction locale a elle aussi été refusée.

Une valorisation reste donc à l'étude mais à part des remerciements et flatteries, nous ne percevons pas bien l'effectivité d'une valorisation.

➔ **Avenir de la DACR** : En raison de la fermeture de 5 TAF supplémentaires (et à n'en pas douter d'une disparition générale à moyen terme de l'ensemble des TAF), les missions dévolues à la DACR perdent leur ampleur et ne justifient plus son maintien en l'état. Ses missions initiales amoindries/restantes devraient donc être redistribuées entre les différents services existants/correspondants.

Un nouveau service/cellule verra le jour. Celui-ci aura un rôle de prospection pour l'évolution des missions de la DSFIPE, et de coordination des différents process et systèmes d'information en lien avec le MAEDI (accentuation de la dématérialisation) => travaux sur CROCUS (logiciel devant remplacer COREGE).

➔ **Demande de rattachement de la DSFIPE à un service**

Central : Cette demande n'est pas nouvelle et entre dans un contexte particulier.

– Elle n'est pas nouvelle car elle était préalablement défendue sans succès par Monsieur ARCHAMBAULT (CBCM DSFIPE de 2000 à 2006) auprès de la Direction Générale.

– Le contexte est particulier : le service facturier, les fortes demandes vers le SRE, les difficultés à former et conserver du personnel sur des métiers proprement spécifiques à la DSFIPE, la disparition progressive des TAF.

La Direction locale ne semble pas réceptive à ces arguments et encore moins enclin à défendre une position impopulaire auprès de la Direction générale tant d'un point de vue monétaire que d'un point de vue géographique.

Sur le premier point, la disparition progressive des TAF reporte la charge de travail sur les services de la DSFIPE et les économies qu'elle engendre sont bien supérieures au coût que pourrait avoir un passage de la DSFIPE en service central.

Sur le deuxième point, un service central n'a pas vocation à résider uniquement sur Paris mais assure au niveau national un rôle de conception, d'animation, d'orientation, d'évaluation et de contrôle. Dans le cas contraire, il faudra revoir la copie pour le SRE, le service des pensions du Ministère de la Défense à La Rochelle ...

➔ **Déménagement du service des PC et amiante :** La Direction Générale a donné son accord sur la budgétisation de cette dépense ; le financement du surcoût lié à l'amiante devrait sans aucun doute être également accepté. On peut désormais l'écrire, le déménagement devrait prendre effet en 2018 !

➔ **Horaires variables :** Nous espérons avoir la possibilité de débiter le travail à 7h00. C'est une autre mise en place qui se profile. En effet, l'amplitude maximale d'une journée est établie à 11h30. Actuellement nous la dépassons d'un quart d'heure. En conséquence, la plage finale devrait être raccourcie de ce quart d'heure. Les horaires effectués au-delà de 18h45 ne seront plus comptabilisés.

***N'hésitez pas à nous contacter,
nous sommes à votre disposition !***

Vos représentant-es CGT Finances Publiques en CTL :

Béatrice Chiron-Saïch – Titulaire (02 40 16 17 60)
Sonia Le Corre-Peneau – Titulaire (02 40 16 14 67)
Yohann Duval – Suppléant (Équipe de renfort)
Elisabeth Reilhac – Suppléante (TAF Burkina Faso)

Contacter la CGT

- ▶ Cgt Finances Publiques 44, 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes
- ▶ Tél : 02 51 12 87 08
- ▶ Courriel : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr
cgt.tge@dgfip.finances.gouv.fr
- ▶ Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44>

